

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-055

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2024-04-10-00001 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom, le vendredi 12 avril 2024, de 0h à 18h. (1 page)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2024-04-10-00001

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom, le vendredi 12 avril 2024, de 0h à 18h.



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général

ARRÊTÉ n°
Accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Madame Véronique MOREAU,
Sous-préfète de l'arrondissement de Condom
le vendredi 12 avril 2024 de 0h00 à 18h00

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Laurent CARRIÉ, préfet du Gers ;

VU le décret du 15 décembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 14 novembre 2022 nommant Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de M. Laurent CARRIÉ, préfet du Gers et de M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers, le vendredi 12 avril 2024 de 0h00 à 18h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de l'arrondissement de Condom, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales le vendredi 12 avril 2024 de 0h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : M le secrétaire général de la préfecture et Mme la sous-préfète de Condom sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 10 avril 2024

Le Préfet,

Laurent CARRIÉ